

INFORMATIONS sur les RESULTATS de la LICENCE 3
session de SEPTEMBRE 2017

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2017
 - 2/ Délivrance du diplôme
 - 3/ Réinscription administrative
 - 4/ Inscription pédagogique
 - 5/ Consultation des copies
-

1/ RESULTATS DES EXAMENS

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que les résultats des examens de **LICENCE 3** seront communiqués le **VENDREDI 13 OCTOBRE A PARTIR DE 10H**

Les étudiants auront accès à leurs résultats sur le site internet de Paris 1 de la manière suivante :

www.univ-paris1.fr

Puis aller à la rubrique Vous êtes : « étudiant » - Cliquer sur « boîte mail, notes et résultats ».

Les étudiants devront ensuite s'identifier avec leur login (identifiant) ou leur numéro INE ainsi qu'avec le mot de passe qui leur a été remis lors de l'activation de leur messagerie électronique « malix »

Ensuite se rendre à la rubrique « mon ENT » - Puis à la rubrique « Vie étudiante » - Cliquer sur « Dossier étudiant » - Enfin aller sur « notes et résultats »

Un **relevé de notes** de la session de septembre 2017 sera adressé à tous les étudiants qui se sont présentés à cette session. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Toutes les notes apparaissent sur 20 mais la moyenne est calculée en fonction des coefficients 1 ou 3 selon les matières

2/ DELIVRANCE DU DIPLOME de la session de septembre 2017

Etudiants rattachés à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne :

environ 6 mois après la publication des résultats

- à **demandeur par courrier** : joindre à la demande :

- une photocopie du relevé de notes de licence 3 et une attestation d'identité,

- une grande enveloppe **rigide** format 21x29,7 timbrée au tarif recommandé à l'adresse de l'étudiant,

- un recommandé avec avis de réception, déjà rempli à l'adresse de l'étudiant

A l'adresse suivante :

CAVEJ – Licence 3 en Droit - Service des diplômes:

17 rue Saint Hippolyte

75013 Paris

Autres universités partenaires : Se renseigner directement auprès de ces universités

3/ REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les étudiants de Paris 1 pourront s'inscrire à partir du 20 octobre sur le site de PARIS 1 (reinsuniv-paris1.fr) et au plus tard le 30 novembre 2017.

Réinscription dans les autres universités pour 2017/2018

Pour se réinscrire, les étudiants doivent prendre contact avec le service des inscriptions administratives de leurs universités respectives lorsque celles-ci auront pris connaissance des résultats obtenus au Cavej (environ 10 jours après la publication des résultats).

4/ INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Cette inscription pédagogique est obligatoire pour bénéficier de l'enseignement à distance dispensé par le Cavej et pour figurer sur les listes d'examens.

Une fois l'inscription administrative effectuée (avant le 30 novembre 2017) auprès de l'université, l'inscription pédagogique s'effectue **par courrier, par l'envoi d'une fiche** téléchargeable sur le site du Cavej, accompagnée des pièces justificatives demandées et d'un chèque.

Attention fiches différentes selon l'Université de rattachement (Paris 1 ou université partenaire).

Vous pourrez consulter les plannings de travail dans le guide pratique que vous trouverez en ligne sur e-cavej.org et assister aux regroupements avant même d'avoir procédé à votre réinscription pédagogique au Cavej.

Rappel du règlement :

Les étudiants défaillants ou ajournés qui se réinscrivent au centre conservent

-1. le bénéfice des unités ou des semestres validés

-2. le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, dans les unités ou semestre non validés.

5/ CONSULTATION DES COPIES DE LA SESSION DE RATTRAPAGE

Vous êtes priés de **vous inscrire** pour cette consultation par **mail** à :

[**cavlic@univ-paris1.fr**](mailto:cavlic@univ-paris1.fr)

impérativement 24 heures avant la date de consultation

en précisant vos **noms** (nom de jeune fille pour les femmes mariées),

et la matière que vous souhaitez consulter

DROIT des SOCIETES 1

LUNDI 16 OCTOBRE à 14h

DROIT ADMINISTRATIF

MARDI 17 OCTOBRE à 10h

DROIT COMMUNAUTAIRE
MARDI 17 OCTOBRE à 14H

CONTRATS SPECIAUX
VENDREDI 20 OCTOBRE à 14H

Les copies ne sont consultables que par l'étudiant lui-même munis de sa carte d'étudiant